

Pourquoi un traité de nouvelle génération ? Parce que, vous le savez, il inclut un certain nombre de dispositions nouvelles. Bien sûr, comme à l'accoutumée, des dispositions concernant les tarifs, le commerce international, mais aussi des dispositions nouvelles concernant, par exemple, la protection de droits intellectuels, l'accès aux marchés, des dispositions à caractère environnemental et d'autres encore.

Lorsque nos négociateurs à différents étages ont ratifié l'ensemble du texte, il a été effectivement prévu que, pour éviter le report de l'entrée en vigueur de celui-ci, nous allions immédiatement nous mettre à la tâche avec cette disposition d'entrée en vigueur provisoire.

Ce que je souhaite faire, c'est d'abord faire de ce dispositif un succès en ce qui concerne les relations entre la Wallonie et le Canada en termes de possibilité d'échanges pour nos commerçants, pour nos acteurs économiques, pour nos intervenants à différents titres. À cet égard, je dois vous indiquer avoir rencontré dès la semaine dernière M. l'Ambassadeur Nicoloff, avoir un certain nombre de contacts programmés dans les prochaines semaines, de manière à ce que cette opportunité économique se concrétise positivement pour les intervenants.

Deuxième élément : effectivement, il entre bien dans mes intentions de suivre, avec nos experts à l'administration, sous le contrôle du Parlement, le respect des différentes dispositions et la mise en œuvre notamment des conclusions de la Cour de justice européenne saisie, comme vous le savez, le 7 septembre dernier, en application de l'accord intervenu entre les différentes entités fédérales. Mon regard sera à cet égard comme souvent tourné vers l'avenir dans le strict respect vigilant de ce qui a été convenu et décidé par votre Parlement, mais aussi par l'accord entre les entités fédérées.

J'attire votre attention et j'en conclus par là, Monsieur le Président, sur le fait qu'indépendamment du CETA un certain nombre d'autres dossiers infiniment plus importants encore, ou d'une densité exceptionnelle en termes de capacité de relations internationales, sont sur notre table ou vont y aboutir de façon imminente. Je nous encourage aussi à avoir, par rapport à ceux-ci, un examen extrêmement circonstancié. Vous l'avez compris, la Wallonie que je soutiens est aussi une Wallonie tournée vers le monde et vers l'activité, notamment économique, à destination du monde. Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à Mme Zrihen.

Mme Zrihen (PS). - Monsieur le Ministre-Président, ce que je voulais avoir plutôt comme réponse, c'était quel était le dispositif que vous allez mettre en place pour faire ce suivi, parce que nous avons devant nous encore des agriculteurs et énormément d'ONG qui sont extrêmement inquiets, lorsque l'on sait que le

CETA n'apportera une amélioration que de, tenez-vous bien, 0,0001 % du PIB de l'Union européenne.

Je rappelle par ailleurs qu'il y a tout le volet climatique, qui est quand même un volet extrêmement important, sur lequel je crois même qu'hier à l'ONU certains ont affirmé qu'il n'était pas rediscutable. Il serait tout à fait dommageable qu'au niveau wallon nous prenions prétexte d'une réussite à tous crins pour sacrifier l'environnement et la santé sur l'autel du libéralisme. En disant ces mots, ce n'est pas de nous que nous parlons, mais nous parlons des associations agricoles et paysannes en France qui, au vu de l'analyse des experts, en sont déjà à ce stade de demander le plus rapidement possible une évaluation de ce dispositif. Bien entendu, nous suivrons attentivement toutes vos avancées.

M. le Président. - Il n'y a plus d'autres réactions. Je voudrais simplement informer les membres de cette assemblée que la Conférence des présidents a confirmé la suggestion émise par certains, dont je suis, de confier, Madame, le suivi de l'accord CETA de manière systématique à la Commission des questions européennes. Nul doute que nous aurons l'occasion d'en débattre entre nous et bien sûr d'entendre, le moment venu, le ministre-président. Voilà qui est dit, puisque c'est une décision unanime de la Conférence des présidents.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. LEGASSE À MME DE BUE, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX, DU LOGEMENT ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LE COPIER-COLLER DE LA RÉFORME DU BAIL DE LOCATION »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Legasse à Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives, sur « le copier-coller de la réforme du bail de location ».

La parole est à M. Legasse pour poser sa question.

M. Legasse (PS). - Madame la Ministre, je parle de copier-coller, parce qu'après les LED voilà le bail concernant les locations. Voilà deux matières qui avaient été travaillées par le Gouvernement précédent et qui avaient abouti, après de longues négociations, notamment avec le secteur, sur un texte qui semblait manifestement, même aux yeux de la nouvelle majorité, pour partie de l'ancienne, un bon texte. Malgré les déclarations de la ministre, je n'ai pas vu une réécriture telle qu'elle l'a annoncée, mais bien un copier-coller de ce qui préexistait et de ce que M. Furlan d'abord, M. Dermagne ensuite, leurs collaborateurs et les cabinets avaient fait, puisque la réforme est, à peu de chose près, très ressemblante, pour ne pas dire

quasiment un copier-coller de ce qui était discuté, négocié et déjà écrit précédemment.

Je suppose qu'il y a des différences et j'aimerais les connaître. J'aimerais aussi savoir s'il y a eu des contacts avec le secteur, si la réforme telle qu'elle a été réécrite soi-disant est une réponse aussi aux attentes des remarques du Conseil d'État. Voilà autant de questions auxquelles je souhaiterais avoir une réponse, qu'il s'agisse aussi du timing, des acteurs qui ont été sollicités, des remarques singulières qui ont pu être émises par ces acteurs au sujet des différents éléments de la réforme en question. Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives. - Bonjour à tous. Merci, Monsieur le Député, pour votre question.

La compétence du bail provient en fait de la sixième réforme de l'État qui a transféré cette compétence à la Région wallonne. Il y avait effectivement un texte qui se trouvait en troisième lecture avant la chute du précédent gouvernement, on va dire un texte dit Dermagne.

Lorsque j'ai pris connaissance du texte et de l'avis du Conseil d'État, je me suis rendu compte que l'avis principal du Conseil d'État n'était pas respecté, à savoir que le Conseil d'État recommandait vivement l'écriture d'un décret autonome plutôt que la transposition et des adaptations du Code civil en tant que tel.

Pour avoir un texte lisible et d'une sécurité juridique maximale, nous avons, avec nos équipes, réécrit le texte. Je peux donc vous confirmer que cela a pris un certain nombre d'heures.

Le texte est divisé en chapitres clairs. Il y a quatre chapitres et il y a effectivement des nouvelles formes d'évolution de la société et des nouvelles formes de vivre ensemble, comme le bail de colocation et le bail d'étudiant qui ont été pris en compte.

C'est vrai que nous avons amélioré le texte. Nous avons essayé d'encore mieux tenir compte de l'équilibre des parties entre les bailleurs et les propriétaires, pour instaurer un meilleur climat de confiance entre les parties. Je ne vais donc pas énumérer ici toutes les dispositions que nous avons prises, notamment en supplément dans le cadre du bail de colocation ou le bail étudiant. Nous aurons l'occasion d'y revenir en commission.

Je peux vous dire qu'il y a eu une concertation, nous avons soumis à nouveau le texte aux associations étudiantes et aux associations des propriétaires pour obtenir leur aval sur la question. Au niveau du timing, je peux vous confirmer que nous allons redemander un avis du Conseil d'État pour obtenir tous nos apaisements par rapport à la sécurité juridique du texte

et que la commission pourra en débattre d'ici 30 jours, à savoir dès que le texte sera revenu et aura passé le stade de la quatrième lecture au Gouvernement wallon.

M. le Président. - La parole est à M. Legasse.

M. Legasse (PS). - Je remercie Mme la Ministre pour ses réponses concernant les aspects techniques et la sécurité juridique. Certes, je peux entendre ces éléments de réponses ; par contre, sur le contenu et les avancées éventuelles du texte, je n'en vois pas.

J'ai ici les deux communiqués de presse successifs des deux gouvernements successifs qui... on connaît les circonstances. Ils sont quasi identiques. Je ne vois vraiment pas de différence. D'ailleurs, la FEF et l'UNECOF avaient déjà félicité vos prédécesseurs pour le travail de fond qui avait été fait dans le cadre de ce décret.

En cela, je comprends donc que, finalement, le gouvernement précédent avait très bien travaillé sur le sujet. J'en tire cette conclusion. Peut-être aurions-nous dû suivre l'exemple bruxellois du jour, par rapport à la confiance plutôt que de retirer la prise.

(Applaudissements)

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. HENQUET À M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LE PARADOXE DES OFFRES D'EMPLOI »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Henquet à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « le paradoxe des offres d'emploi ».

La parole est à M. Henquet pour poser sa question.

M. Henquet (MR). - Monsieur le Ministre, vous avez lu comme moi l'entretien de rentrée du nouveau patron de l'Union wallonne des entreprises, Olivier de Wasseige.

Je voudrais pointer dans cette interview trois éléments concernant le FOREm.

Premièrement, il nous dit que, sur les 160 000 demandeurs d'emploi wallons indemnisés, seulement un tiers sont en formation. Lorsque l'on sait qu'il y a un lien de cause à effet direct entre la qualité de la formation et l'employabilité de quelqu'un, cela pose un problème.

Deuxièmement, il y a toujours et encore, malheureusement, 160 000 demandeurs d'emploi